



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E34298

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/1988
Forme juridique : EURL
Capital : DEPUIS LE 01/02/2002
7 700

Raison sociale : BLANCHARD EMERIC EURL

PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION
7 RUE E-M PETITJEAN
LE BOURG
71250 FLAGY

Téléphone : 06 76 29 78 12

Fax :

Portable : 06 76 29 78 12

Site Internet : www.emeric-blanchard.fr

E-mail : contact@emeric-blanchard.com

Responsabilité légale :
BLANCHARD EMERIC GÉRANT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MACON 414 816 538 00014

Siret : 414 816 538 00014

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 11 0047244

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 422921680002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 422921680002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/10/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	01/12/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	01/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/05/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.